

PV DE SYNTHÈSE

L'enquête publique sur le projet de première modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Beaumont de Lomagne a eu lieu du 14 octobre au 26 novembre 2019 soit 30 jours ouvrables.

Il y a eu trois permanences, le lundi 14 octobre, le mardi 5 novembre et le mardi 26 novembre de 8 heures 30 à 12 heures et de 14 heures à 17 heures.

Il n'y a pas eu de remarques écrites ni d'observations sur le registre papier ni sur le registre électronique. Aucun courrier ni courriel n'a été reçu.

Le dossier est complet en matière de pièces réglementaires, la publicité a été faite en règle et à même été renforcée sur site.

Le commissaire enquêteur a reçu deux couples Mr et Mme Vezinhet et Mr et Mme Barbé au cours de ses permanences en mairie. Ils se sont informés du dossier, mais n'étaient pas concernés par la modification du PLU instruite.

Les éléments en question du dossier étaient :

Des modifications de zones et de règlements écrits avec mise à jour par rapport aux nouvelles réglementations.

Création d'une zone pour une crèche à l'emplacement de l'ancienne piscine municipale désaffectée.

Création d'une zone pour l'extension des activités du lycée technique.

Modification d'emplacements réservés.

Correction d'erreurs matérielles.

Création de la réglementation de deux STECAL (secteur de taille et de capacité d'accueil limité).

Au terme de l'enquête, j'ai rencontré Mme Champié chargée de mission à la communauté de communes pour lui remettre ce PV en tant que maître d'ouvrage.

Il n'y a pas de questions particulières à débattre au cours de cette synthèse.

Beaumont de Lomagne, le 9 décembre 2019

P. ALBAFOUILLE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
de la LOUVABLE TRIZZI et CAMPAGNE
B.P. 34
92500 BEAUMONT de LOMAGNE

Scandine CHAPIÉ

